



## **OSISKO FAIT L'ACQUISITION D'UNE REDEVANCE AURIFÈRE ADDITIONNELLE SUR LE PROJET AURIFÈRE CARIBOO DE BARKERVILLE SITUÉ AU CANADA**

**(Montréal, 6 septembre 2018)** Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une deuxième entente d'acquisition de redevance modifiée et mise à jour (l' « entente ») avec Barkerville Gold Mines Ltd. (« Barkerville ») en vertu de laquelle Osisko va acquérir une redevance additionnelle de 1,75 % en rendement net de fonderie (« NSR ») (la « redevance ») pour un prix d'achat total de 20 millions de dollars CA (l' « acquisition de la redevance ») sur la propriété Cariboo (la « propriété ») située en Colombie-Britannique, Canada (la « transaction de redevance »).

Selon les termes de l'entente, Barkerville détient également l'option d'accorder une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété (l' « option de redevance ») pour une contrepartie additionnelle en espèces de 13 millions de dollars CA, en tout temps entre la date de clôture de la transaction de redevance et le 31 décembre 2018 (la « période d'option de redevance »). Dans le cas où (i) Barkerville annonce un changement de contrôle durant la période d'option de redevance, ou (ii) si Osisko participe à un financement par actions de Barkerville durant la période d'option de redevance, si l'option de redevance demeure non exercée, Osisko aura le droit d'acquérir l'option de redevance.

La transaction de redevance aura pour effet d'augmenter la redevance existante d'Osisko sur la propriété à un total de 4 % NSR, et à un total de 5 % NSR si l'option de redevance est exercée.

L'acquisition de la redevance fournit à Osisko :

- une redevance NSR significative sur un gisement aurifère canadien à haute teneur, d'ampleur et en croissance;
- une exposition accrue au succès lié à l'exploration en cours et à la croissance des ressources issues d'une importante position de terrain représentant l'un des projets d'exploration les plus avancés au Canada; et
- des flux de trésorerie à court terme issus d'une opération à petite échelle sur la propriété, pendant que Barkerville continue de développer un plan minier de plus grande envergure et à long terme sur la propriété.

Dans le cadre de la transaction de redevance, Barkerville va octroyer à Osisko 10 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription »). Les bons de souscription seront échangeables pour des actions ordinaires de Barkerville à un prix d'exercice de 0,75 \$ par action ordinaire pour une période de 36 mois suivant la date de clôture de la transaction de redevance.

### **Le projet aurifère Cariboo**

Le projet aurifère Cariboo détient actuellement des ressources aurifères mesurées et indiquées de 1,6 million d'onces contenues dans 8,1 millions de tonnes de minerai à une teneur de 6,1 grammes d'or par tonne et 2,16 millions d'onces en ressources présumées contenues dans 12,7 millions de tonnes

de minerai à une teneur de 5,2 grammes d'or par tonne, tel qu'indiqué dans le rapport technique conforme au Règlement 43-101 déposé sur SEDAR par Barkerville. Les droits de propriété miniers s'étendent sur 1 950 kilomètres carrés et sur une longueur de 67 kilomètres, incluant de nombreuses mines de gisements alluvionnaires et de roches dures anciennement en production, créant l'une des positions de terrain les plus intéressantes en Colombie-Britannique. Le gisement Bonanza est actuellement traité à l'usine QR de Barkerville. QR est une usine détenue à 100 % détenant tous les permis pour l'usine et les infrastructures de gestion des résidus, est située à environ 110 kilomètres de Wells et est accessible en toute saison par la route. L'équipe d'exploration préliminaire de Barkerville développe des actifs d'exploration de qualité dans le reste de la position de terrain via de l'exploration systématique et scientifique.

Immédiatement avant la clôture de la transaction de redevance, Osisko détenait la propriété effective, ou le contrôle ou une emprise sur, (i) 142 309 310 actions ordinaires, représentant approximativement 32,4 % des actions ordinaires émises et en circulation, et (ii) 5 666 527 bons de souscription. Immédiatement après la clôture de la transaction de redevance, Osisko détiendra la propriété effective, ou le contrôle ou une emprise sur, (i) 142 309 310 actions ordinaires, représentant approximativement 32,4 % des actions ordinaires émises et en circulation, et (ii) 15 666 527 bons de souscription. Suite à la clôture de la transaction de redevance et suite à l'exercice de tous les bons de souscription détenus par Osisko à ce moment, Osisko détiendrait la propriété effective, ou le contrôle ou une emprise sur, 157 975 837 actions ordinaires, représentant approximativement 34,7 % des actions ordinaires émises et en circulation à ce moment.

Osisko a fait l'acquisition des bons de souscription à des fins d'investissement et en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables. Osisko pourra, de temps à autres et à tout moment, acquérir des actions ordinaires supplémentaires et/ou d'autres participations, dette ou autres titres ou instruments (collectivement, les « titres ») de Barkerville sur le marché libre ou autrement, et se réserve le droit de disposer d'une partie ou de l'ensemble de ses titres sur le marché libre ou autrement à tout moment et de temps à autres, et d'entreprendre de telles transactions liées aux titres en fonction des conditions du marché, des affaires et opportunités de Barkerville, et d'autres facteurs pertinents.

Certaines sections de ce communiqué de presse sont émises en vertu des dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières concernant les déclarations selon le système d'alerte. Une copie de la déclaration selon le système d'alerte qui sera déposée par Osisko en lien avec la transaction décrite ci-dessus sera disponible sur SEDAR sous le profil de l'émetteur de Barkerville. Pour obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte, vous pouvez également contacter Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif d'Osisko au (514) 940-0670. Le siège social de Barkerville est situé au 1055, West Hastings Street, bureau 2200, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 2E9.

M. Guy Desharnais, Ph.D., géo., agi en tant que personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et a révisé et vérifié le contenu technique contenu dans ce communiqué. M. Desharnais est un employé d'Osisko et est non indépendant.

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Suite à l'acquisition du portefeuille d'Orion, Osisko détient dorénavant un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient

également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,5 % dans Minière Osisko Inc. et de 12,7 % dans Ressources Falco Ltée.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

### **Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés figurant dans ce communiqué peuvent être considérés comme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des faits nouveaux ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la clôture de la transaction de redevance, les bénéfices de la redevance pour Osisko et les flux de trésorerie qui seront générés de cette redevance, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la performance des actifs d'Osisko, la réalisation des bénéfices escomptés de ses investissements et de l'opération avec Barkerville. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, si bien que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : la fluctuation des prix des produits de base qui sous-tendent les redevances détenues par Osisko (or et argent); les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements apportés à la réglementation imposée par les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes d'octroi des permis et de licences et les politiques fiscales; la réglementation et l'évolution de la conjoncture politique ou économique dans les pays où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance; l'influence des évolutions macroéconomiques; les occasions d'affaires qui s'offrent à Osisko ou qu'elle poursuit; la disponibilité continue de capital et de financement et les conditions générales économiques, commerciales et du marché; les litiges; les différends concernant les titres, permis ou licences liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, à l'infrastructure, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt; des retards ou des conditions climatiques défavorables à l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, les inondations et les autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés.*

*Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponible en version électronique sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société à la date des présentes et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.*

### **Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :**

Vincent Metcalfe  
Vice-président, relations aux investisseurs  
Tél. (514) 940-0670  
[vmcalfe@osiskogr.com](mailto:vmcalfe@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tél. (514) 940-0670  
[idelaplane@osiskogr.com](mailto:idelaplane@osiskogr.com)